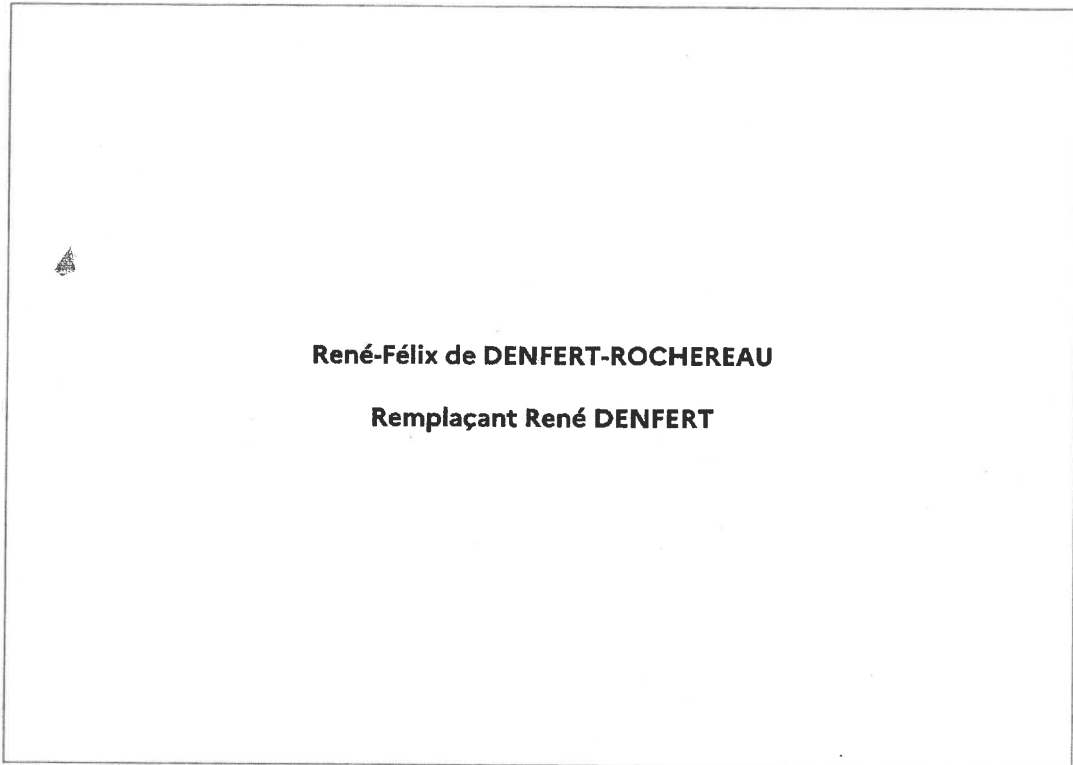


## **Annexe 15 : Modèle de bulletin de vote**

148 mm



105 mm

### **Caractéristiques techniques :**

- Format 105 mm x 148 mm (aucune tolérance de dimension) ;
- Le nom du remplaçant doit être imprimé en caractère de moindres dimensions que celui du candidat ;
- La mention « suppléant » ou « remplaçant », éventuellement au féminin, peut indifféremment être utilisée ;
- Imprimer sur papier blanc<sup>43</sup>, grammage entre 70 et 80 g/m<sup>2</sup>.

<sup>43</sup> Dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, la couleur peut être utilisée (art. L. 390).